



Conseil national
de l'information statistique

Fiche descriptive pour examen d'opportunité

Commission : **Démographie et Questions sociales**
Du : **28 novembre 2018**

Titre

Intitulé de l'enquête *	Indice des prix à la consommation (IPC)
-------------------------	---

Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages résidents et non résidents.
Champ géographique	L'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer).

Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Pas de questionnaire en propre. L'information (prix et caractéristiques du produit) est collectée directement par l'enquêteur de l'Insee.
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	<p>L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés.</p> <p>L'IPC est utilisé pour des besoins économiques (études, recherche, utilisation pour la comptabilité nationale, etc.) ou sociaux (indexations contractuelles, revalorisations, etc.).</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	Prix des biens et des services consommés par les ménages

<p>Historique</p>	<p>La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte. L'IPC base 2015 constitue la 8^e génération d'indice.</p> <p>Il couvre l'ensemble de la population et du territoire national (métropole et départements d'outre-mer, hors Mayotte). Il est entré en vigueur en janvier 2016 : ce changement de base s'est accompagné notamment d'un changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés par les enquêteurs de l'Insee, d'une modification de la méthode de collecte des produits frais et d'un changement de nomenclature.</p> <p>Depuis janvier 2016, l'Insee publie un indice provisoire à la fin de chaque mois. Cet indice, indicateur avancé de l'inflation, est avant tout destiné aux économistes.</p> <p>Si l'IPC existe de longue date, de nombreuses modifications touchant la collecte sont intervenues. Outre le changement de l'échantillon des unités urbaines dans lesquelles les prix sont collectés (en 2016), il faut noter le poids croissant des prix collectés en dehors de cet échantillon (qui représentent plus de 50 % de la consommation des ménages). En particulier deux nouveaux modes de collecte sont ou seront introduits : la collecte sur internet qu'elle soit manuelle ou assistée par des ordinateurs (webscraping) ; l'utilisation de données de transaction, données privées, qui sera effective en 2020. [Arrêté du 13 avril 2017 rendant obligatoire la transmission de données par voie électronique à des fins de statistique publique . (JO n°103 du 2 mai 2017)].</p> <p>Préalablement à cette utilisation, une enquête expérimentale « données de caisse » menée de 2012 à 2018, a permis de montrer la faisabilité de l'utilisation de ces données pour le calcul de l'IPC. En 2019, une répétition générale grandeur nature permettra de calculer l'IPC avec les données de caisse et de le comparer avec l'IPC calculé avec la méthodologie actuelle.</p>
<p>Faits marquants précédentes éditions</p>	

Concertation	<p>L'indice des prix à la consommation est présenté tous les 5 ans au CNIS et un comité d'utilisateurs réunissant annuellement des partenaires sociaux, des chercheurs, des institutionnels, des économistes est en train d'être mis en place. Lors d'évolutions importantes comme l'utilisation des données de caisse, des échanges nombreux ont eu lieu dans le cadre du Cnis. Une réunion de concertation a été organisée avec les enseignes de la grande consommation ainsi que des réunions bilatérales en cas de besoin. Des réunions d'échange régulières sont prévues avec les enseignes pour leur présenter l'avancée des travaux et l'utilisation de leurs données (la prochaine est prévue en 2019).</p> <p>Dans le cadre du webscraping, l'Insee cherche à avoir des échanges avec les propriétaires des sites webscrapés: une réunion d'échange a ainsi eu lieu avec la SnCF.</p>
Origine de la demande	<p>Le décret n° 47-834 du 13 mai 1947 dans son art. 4. indique que l'Insee est chargé d'établir et de diffuser, les principaux indices concernant la situation économique nationale.</p> <p>L'enquête « indice des prix à la consommation IPC » permet également de répondre au règlement européen n° 2016/792.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>La présente demande d'opportunité concerne la seule enquête IPC. C'est un renouvellement suite à l'avis d'opportunité prononcé par le CNIS en 2014.</p>
Extensions géographiques	<p>L'indice des prix à la consommation est calculé pour la France entière, la France métropolitaine, La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Un projet est en cours pour mesurer également l'IPC à Mayotte selon les mêmes modalités.</p>
Utilisateurs	<p>Les données IPC et IPCH sont utilisées à des fins nationales, européennes et internationales (FMI, OCDE). Les institutions nationales et européennes (gouvernement, Banque de France, Banque centrale européenne) les utilisent pour l'analyse à court et à long terme ainsi que pour les décisions économiques et politiques.</p> <p>Les comptes nationaux utilisent les données IPC pour déflater la consommation des ménages à un niveau détaillé. L'IPC participe au calcul de la revalorisation du SMIC, des retraites, des loyers, des minima sociaux. Il sert à l'indexation de nombreux contrats privés, conventions collectives, prestations familiales, pensions alimentaires.</p>

Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
--------------------------	-----------

Période de collecte	La collecte réalisée sur le terrain ou par internet par les enquêteurs est répartie sur les jours ouvrés de quatre semaines de collecte mensuelle.
Mode de collecte	<p>L'IPC est produit à partir de différents types de collecte de données effectuées chaque mois :</p> <p>(i) la collecte terrain: elle est régionalisée et réalisée par un réseau d'enquêteurs Insee dans les différents points de vente physiques de France métropolitaine et des Dom. L'enquêteur collecte dans les différents points de vente environ la moitié des prix constituant l'IPC via une tablette électronique sur une période de quatre semaines ;</p> <p>(ii) la collecte Internet: elle est effectuée par des agents des directions régionales, par le pôle prix de Bordeaux, à la direction générale ou par des partenaires institutionnels ou leurs sous-traitants (prix des télécommunications et du transport aérien). Ces collectes peuvent être manuelles ou assistées par robots (web-scraping) ;</p> <p>(iii) la collecte des données privées (données de caisse): les enseignes de la grande distribution transmettent l'ensemble des données (quantité, prix et chiffres d'affaires) relatives à la vente d'un article dans un point de vente pour les super et hypermarchés ;</p> <p>(iv) la collecte par courrier: pour certains produits pour lesquels il est plus aisé de collecter l'information par courrier, la collecte se fait selon ce mode (collecte des prix dans les hôpitaux par exemple) ;</p> <p>(v) il faut enfin rappeler que l'IPC utilise également des données administratives lorsque celles-ci sont disponibles suffisamment rapidement (données sur les services de santé, les carburants, les Ehpad...)</p>
Comitologie	<p>Les évolutions méthodologiques d'ampleur (changement de base, utilisation des données de caisse) sont pilotées par des comités de pilotage spécifiques réunissant des représentants des différents services de l'Insee impliqués (régionaux, informatiques, méthodologie, utilisateurs internes de l'IPC) et sont déclinés en comité de suivi. Par ailleurs, un comité d'utilisateurs, réunissant des partenaires sociaux, des économistes, des institutionnels, des chercheurs est en cours de constitution. Sa première réunion aura lieu en décembre 2018. Il se réunira annuellement pour échanger sur les évolutions annuelles à apporter à l'IPC.</p>

<p>Contraintes pour l'enquête</p>	<p>La contrainte est a priori très faible car la collecte est faite directement par les enquêteurs de l'Insee, le plus souvent à partir des prix indiqués sur les étiquettes relatives aux produits exposés dans les magasins ou sur les points de vente. Il peut toutefois être nécessaire pour le responsable du point de vente de répondre à des questions complémentaires sur les produits ou services et leurs prix, notamment si le produit est manquant ou lorsque le prix n'est pas directement visible (cas de devis pour certains services notamment).</p> <p>En ce qui concerne les fichiers transmis par les enseignes (données de caisse), il n'y a pas de contraintes pour les entreprises puisque les données existent déjà dans le système d'information des entreprises et sont transmises à des sociétés d'études qui les transfèrent à l'Insee.</p>
<p>Coût de l'enquête</p>	<p>Les moyens utilisés par l'Insee sont 20 personnes à la division des prix, une dizaine de personnes au pôle de Bordeaux, une soixantaine d'agents en sites « prix » (métropole et Dom) et 200 enquêteurs répartis sur les sept sites de métropole et les quatre sites des Dom. Une équipe de maintenance informatique de six personnes est en charge du développement et de la maintenance des applications. Ces applications comprennent un poste de collecte informatisé déployé sur les tablettes de collecte des enquêteurs, un ensemble d'utilitaires permettant la gestion de la collecte et l'apurement des observations par les équipes en régions, ainsi que les outils permettant le calcul et la gestion de l'échantillon réalisés par la division des prix à la consommation.</p>
<p>Organisme collecteur</p>	<p>La collecte de prix est réalisée par des agents de l'Insee. Pour des indices spécifiques (télécommunication, transport aérien), elle peut être réalisée par d'autres organismes (l'Arcep, la DGAC).</p>

Plan de sondage	<p>Il n'existe pas de base de sondage retraçant l'ensemble de la consommation des ménages par articles, points de ventes...</p> <p>En l'absence de base de sondage, la consommation est tout d'abord décomposée par types de produit : un échantillon d'un peu plus de 1 000 familles de produits, appelées « variétés », est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des biens et services composant les différents postes de consommation des ménages tels que définis à partir de la nomenclature COICOP. Le choix de ces variétés repose sur les données de la comptabilité nationale, budget des familles et toutes autres sources. L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, pour introduire des produits nouveaux ou a contrario ne plus suivre les prix de produits dont la consommation tend à décliner, voire disparaître.</p> <p>Le plan de sondage diffère ensuite selon le type de produits et selon l'information dont on dispose. Pour les relevés effectués par les enquêteurs dans des points de vente physiques (200000 prix chaque mois), l'échantillon est issu d'un sondage à deux degrés : (i) les unités urbaines sont classées dans des strates prenant en compte leur situation géographique et leur taille ; ainsi classées, les unités urbaines dans lesquelles se font les relevés sont sélectionnées par un sondage aléatoire, conçu de sorte que la probabilité d'inclusion d'une unité urbaine soit proportionnelle à une variable représentative du poids des achats de consommation effectués par les ménages dans des points de vente de l'unité considérée ; (ii) les produits dont le prix sera relevé et les points de ventes enquêtés sont choisis selon une méthode de quotas, en demandant aux enquêteurs d'effectuer un nombre donné de relevés par forme de vente du magasin dans lequel le produit est observé.</p> <p>Pour les relevés issus d'Internet, des informations ad hoc peuvent être parfois mobilisées sur les parts de marché des différents opérateurs ou les produits les plus consommés (statistiques sur les trajets par exemple pour les services de transports, statistiques sur les profils de consommateurs pour les télécommunication, les assurances...). En l'absence de toute information, le choix des produits est effectué par l'enquêteur et les relevés sont équipondérés.</p> <p>Enfin, pour les produits suivis par des données de transaction ou données de caisse, on dispose d'une base de sondage puisque les quantités précises consommées sont connues par articles et points de vente. L'exhaustivité des données est utilisée.</p>
Taille de l'échantillon	400000

Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Certains indices des sous-champs sont produits en partenariat (DGAC pour les transports aériens, ARCEP pour les services de télécommunication).
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Les Informations Rapides sur l'IPC présentent les principaux résultats nationaux avec un commentaire. Les résultats des Dom sont présentés dans la collection Insee Flash. Ces publications sont mensuelles.</p> <p>L'indice définitif d'un mois donné est publié autour du 13 du mois suivant.</p> <p>Une estimation provisoire est diffusée depuis janvier 2016 à la fin de chaque mois.</p> <p>Les données concernant les moyennes annuelles d'indices paraissent en janvier de l'année (n+1). Un bilan de l'année achevée est publié dans le TEF (Tableaux de l'économie française).</p>